



## Delai reclamation dette banque

Par **veronikamars**, le **05/11/2014** à **13:31**

Bonjour,rnrnj'ai contracte une carte en 2008 et me suis retrouvée avec un depassement de 1800€, suite a divers soucis (chomage, divorce je n'ai pu réglé cette dette, j'ai donc ete interdit bancaire, a ce jour mon interdiction est levée. Je reçois depuis quelques mois des courriers de INTRUM JUSTICIA qui me reclame le montant de la dette avec arrangement a l'amiable, je n'ai pas repondu et aujourd'hui j'ai reçu "projet de saisine du tribunal" qu'ils ont instruction de saisir le tribunal dans un delai de 4 jours et qu'un huissier viendra chez moi.rnrnDois je repondre ? et que dois je faire.rnrnMerci de vos reponses

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **19:06**

BonjourrrnrnVous avez reçu des courriers en lettre simple ou recommandée avec avis de réception?rrnrnInturm Justicia devra prouver qu'elle a été mandaté par votre créancier (organisme de crédit) pour recouvrer la dette impayée qui est certainement forclosé pusiqu'elle a plus de deux ans et qu'aucune action en justice n'a été engagée contre vous depuis moins de 2 ans après le dernier impayé.rnrnPour l'instant attendez sans répondre. En cas de lettre recommandée revenez nous en indiquer le contenu sur le forum. Nous pourrons ainsi vous donner la réponse à y apporter.

Par **veronikamars**, le **27/11/2014** à **07:39**

Bonjour et merci de votre réponse,rnrnLes courriers arrivent tous en lettre simple

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **14:05**

Bonjour veronikamars  
Lettres simples alors n'en tenez pas compte. Dès que vous recevrez un courrier recommandé (si il y en a un...), reprenez contact avec le forum. Pour l'instant la meilleure réponse à donner aux lettres simples est le silence.  
Bien cordialement

Par **veronikamars**, le **28/11/2014** à **12:31**

Bonjour,  
Je reçois ce jour toujours en lettre simple un courrier d'un huissier du 68 "mise en demeure de payer" ayant reçu instructions formelles de faire diligenter a mon encontre une procedure d'injonction de payer devant le tribunal de mon domicile. rnsans reglement dans les 72h il menace de venir saisir mon mobilierr  
Que dois je faire  
Merci de votre reponse

Par **pat76**, le **02/12/2014** à **07:50**

Bonjour  
Vous ne faites absolument rien et vous attendez une éventuelle visite d'un huissier qui devra vous présenter sa carte professionnelle lorsque vous la lui demanderez et il devra également avoir un titre exécutoire émis par un juge en sa possession. L'huissier devra être de votre département celui du 68 n'étant pas compétent territorialement pour venir vous saisir quoi que ce soit. Je doute que vous receviez une visite la dette qui vous est réclamée étant forclosée. De plus, c'est toujours une lettre simple que vous recevez donc aucune valeur juridique. Ne tenez aucun compte des menaces de ce huissier.